



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 15 mars 2021. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'augmenter les taux communaux des impôts directs locaux, qui ne l'avaient pas été depuis 20 ans ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser le maximum de subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, et d'autres partenaires financiers, chaque fois que cela est possible.

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

En 2021, les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de **7 633 493.00 €**

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
11 – Charges à caractère général	1 765 230.00 €	1 824 900.00 €
12 – Charges de personnel	3 755 585.00 €	3 927 765.00 €
014 – Atténuation de produits	244 800.00 €	275 000.00 €
65 – Autres charges de gestion	556 355.00 €	656 235.00 €
66 – Charges financières	76 361.00 €	71 441.00 €
67 – Charges exceptionnelles	6 590.00 €	4 630.00 €
68 – Dotations provisions	1 000.00 €	1 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	150 200.00 €	8 550.00 €
A = <u>Total dépenses réelles</u>	6 556 121.00 €	6 769 521.00 €
0.23 – Virement en investissement	629 350.00 €	588 762.00 €
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	192 000.00 €	275 210.00 €
B = <u>Total dépenses d'ordre</u>	821 350.00 €	863 972.00 €
C = <u>Total des dépenses de l'exercice</u>	7 377 471.00 €	7 633 493.00 €

Les dépenses de personnel du chapitre 12 représentent **58.02 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les charges financières du chapitre 66 correspondent au remboursement des intérêts des emprunts conclus par la commune, et représentent **1.05 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune

Quant aux charges courantes de fonctionnement des services du chapitre 11, elles représentent **26.95%** des dépenses réelles de fonctionnement.

C) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la

population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les principales recettes du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
013 – Atténuation de charges	19 600.00 €	18 100.00 €
70 – Prestations de services	398 390.00 €	400 260.00 €
73 – Impôts et Taxes	3 020 330.00 €	3 495 476.00 €
74 – Participations	3 211 960.00 €	3 081 150.00 €
75 – Autres produits	112 050.00 €	95 200.00 €
76 – Produits financiers	400.00 €	314.00 €
77 – Produits exceptionnels	23 286.77 €	8 700.40 €
A = Total recettes réelles	6 786 016.77 €	7 099 200.40 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 801.29 €	55 470 €
B = Total recettes d'ordre	37 801.29 €	55 470.00 €
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	6 823 818.06 €	7 154 670.40 €
Reprise excédent N-1	553 652.94 €	478 822.60 €
TOTAL DES RECETTES	7 377 471.00 €	7 633 493.00 €

Les trois principaux types de recettes pour notre commune sont les suivants :

- Les impôts locaux ou fiscalité directe locale : augmentation des taux d'imposition communale.

TAXES	BASES PRÉVISIONNELLES COMMUNALES 2021	ANCIENS TAUX 2020	TAUX DE RÉFÉRENCE POUR 2021	NOUVEAUX TAUX 2021 PROPOSÉS	NOUVEAU PRODUIT FISCAL ATTENDU 2021
FISCALITÉ DES MÉNAGES					
TH	0.0 €	19.58%	0.00%	0.00 %	€
TFPB	4 960 000.00 €	23.06%	48.42%	54.08%	2 682 368 €
TFPNB	82 200.00 €	57.66%	57.66%	64.40%	52 937 €
FISCALITÉ DES ENTREPRISES					
CFE	799 300.00 €	14.58%	14.58%	16.28%	130 126 €
					2 865 431 €

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale concernant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités perdent leur pouvoir de fixation du taux de cette taxe.

En application de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes, dès 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour mémoire, le taux départemental de la TFPB en 2020 était de 25.36%.

La sur ou sous-compensation liée au transfert de la part départementale de la TFPB est neutralisée chaque année, à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (article 29 de la loi de finances pour 2021).

Pour la commune de Pavilly, le transfert de la part départementale de la TFPB se traduit par une sur-compensation de **13 450 €**. La neutralisation de cette sur-compensation se traduira pour Pavilly, par le versement d'une contribution d'un montant identique, qui sera prélevé sur les produits de TFPB revenant à la commune.

Le produit fiscal attendu pour 2021 s'établit à **2 865 431 €**.

- *Les principales dotations versées par l'Etat à la commune, dans le cadre de la décentralisation, sont les suivantes :*

DOTATIONS DE L'ETAT	RAPPEL 2020	MONTANT 2021
Dotation Globale de Fonctionnement	1 411 500 €	1 415 000 €
Dotation de Solidarité Rurale	626 100 €	630 000 €
Dotation de Solidarité Urbaine	366 360 €	370 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	246 350 €	246 000 €
TOTAL DES DOTATIONS DE L'ETAT	2 650 310 €	2 661 000 €

Après 3 années de baisse consécutive, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la commune s'est stabilisée en 2018 et en 2019, pour reprendre sa baisse en 2020, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous :

Dotation Globale de Fonctionnement 2015 : 1 596 317 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2016 : 1 476 596 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2017 : 1 419 960 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2018 : 1 423 100 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2019 : 1 423 100 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2020 : 1 411 500 €

En 2021, cette dotation s'établirait à 1 415 000 €, en légère progression par rapport à 2020.

- *Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population*

PRODUITS DES SERVICES COMMUNAUX	RAPPEL 2020	MONTANT 2021
Concessions de cimetière	12 500 €	12 500 €
Redevances à caractère culturel (droits d'entrée spectacles Halle aux Grains)	9 350 €	9 400 €
Redevances à caractère sportif (droits d'entrée du squash)	3 500 €	1 000 €

Redevances à caractère de loisirs (accueils de loisirs, de jeunes, multi-accueil)	107 080 €	104 500 €
Redevances à caractère scolaire (tarifs cantine, et accueil périscolaire)	176 850 €	186 000 €
TOTAL DES PRODUITS	309 280 €	313 400 €

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

En 2021, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **2 863 368.78 €**,

B) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
20, 21 et 23 – Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières) – Dépenses nouvelles d'équipement	1 654 420.00 €	1 985 510.00 €
10 – Dotations, fonds divers	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts	270 000.00 €	298 300.00 €
020 – Dépenses imprévues	106 460.00 €	18 967.00 €
27 – Autres immobilisations financières	500.00 €	0.00 €
A = Total dépenses réelles	<u>2 031 380.00 €</u>	<u>2 302 777.00 €</u>

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	37 801.29 €	55 470.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total dépenses d'ordre	<u>37 801.29 €</u>	<u>55 470.00 €</u>
C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)	<u>2 069 181.29 €</u>	<u>2 358 247.00 €</u>
D = Restes à réaliser	185 014.25 €	354 083.25 €
E = Solde d'exécution négatif reporté	205 562.17 €	151 038.53 €
Total des dépenses cumulées (C+D+E)	<u>2 459 757.71 €</u>	<u>2 863 368.78 €</u>

Programme pluriannuel d'investissement 2021

Le budget 20210 a prévu l'ouverture d'autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) afférents à des opérations nouvelles d'investissement 2021 :

A – Ouverture des AP/CP 2021 :

AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU MÉDICAL AU COGÉTÉMA					
Numéro AP	Autorisation de Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement (Dépenses)		
			2021	2022	2023
AP21-A	Autorisation de programme (AP) initiale	<u>3 065 600 €</u>	250 000 €	2 450 000 €	365 600 €
	<i>Travaux :</i>	2 732 000 €			
	<i>Divers imprévus :</i>	100 000 €			
	<i>Honoraires MOE :</i>	226 000 €			
	<i>Honoraires BCT :</i>	7 600 €			
PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP21-A					
	Autorisation de programme (AP) initiale -	<u>3 065 600 €</u>	<u>250 000 €</u>	<u>2 450 000 €</u>	<u>365 600 €</u>
	<i>Fonds de concours Com :</i>	30 000 €			
	<i>Emprunt :</i>	1 000 800 €			
	<i>FCTVA (16.404%) :</i>	502 881 €			
	<i>Contrat de territoire :</i>	200 000 €			
	<i>Petites Villes de Demain :</i>	300 000 €			
	<i>DETR (30% HT) :</i>	739 200 €			
	<i>DSIL :</i>	100 000 €			
	<i>Autofinancement :</i>	192 719 €			

AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF A LA VIARDIÈRE					
Numéro AP	Autorisation de Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement (Dépenses)		
			2021	2022	2023
AP21-B	Autorisation de programme (AP) initiale - <i>Travaux : 3 000 000 €</i> <i>Divers imprévus : 100 000 €</i> <i>Honoraires MOE : 190 000 €</i> <i>Honoraires BCT : 10 000 €</i>	3 300 000 €	40 000 €	2 960 000 €	300 000 €
PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP21-B					
	Autorisation de programme (AP) initiale - <i>Emprunt : 1 350 000 €</i> <i>FCTVA (16.404%) : 541 332 €</i> <i>Contrat de territoire : 200 000 €</i> <i>Petites Villes de Demain : 300 000 €</i> <i>Département (25% x 1M): 250 000 €</i> <i>Autofinancement : 658 668 €</i>	3 300 000 €	40 000 €	2 960 000 €	300 000 €

En complément de l'ouverture de ces nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement, la commune a révisé ces AP/CP ouverts en 2019 et 2017 de la façon suivante :

AMÉNAGEMENT D'UN PARC URBAIN AVENUE J JOUVENET						
Numéro AP	Autorisation De Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement (Dépenses)			
			2019	2020	2021	2022
AP19-A	AP Révisée du 14/04/2021	450 000 €	28 100 €	147 022 €	200 000 €	74 878 €
PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP19-A						
Numéro AP	Autorisation De Programme (AP)	Montant de l'AP	2019	2020	2021	2022
AP19-A	AP révisée du 14/04/2021 Subvention DETR : 24 965 € Emprunt : 200 000 € FCTVA (16.404%) : 73 818 € Com Com : 0 € Autofinancement : 151 217 €	450 000 €	28 100 €	147 022 €	200 000 € 24 965 € 3 841 €	74 878 € 24 117 € 50 761 €

EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Numéro AP	Autorisation De Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement (Dépenses)			
			2019	2020	2021	2022
AP19-B	AP Révisée du 14/04/2021	<u>197 310 €</u>	<u>0.00 €</u>	<u>169 850 €</u>	<u>27 460 €</u>	€

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP19-B

Numéro AP	Autorisation De Programme (AP)	Montant de l'AP	2019	2020	2021	2022
AP19-B	AP révisée du 14/04/2021	<u>197 310 €</u>	<u>0.00 €</u>	<u>169 850 €</u>	<u>27 460 €</u>	
	Subvention DETR :	0 €				
	Emprunt :	0 €		100 000 €		
	FCTVA (16.404%) :	32 366 €				
	Autofinancement :	164 844 €		69 850 €	27 460 €	

EXTENSION DU MULTIACCUEIL

Numéro AP	Autorisation De Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement (Dépenses)			
			2017	2018	2019	2020
AP17-A	AP Révisée du 14/04/2021	<u>385 288.32 €</u>	<u>2 745 €</u>	<u>317 823 €</u>	<u>64 720.32 €</u>	

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP17-A

Numéro AP	Autorisation De Programme (AP)	Montant de l'AP	2017	2018	2019	2020
AP17-A	AP révisée du 14/04/2021	<u>385 288.32 €</u>	<u>2 745 €</u>	<u>317 823 €</u>	<u>64 720.32 €</u>	<u>141 000 €</u>
	Com Com :	30 000 €				30 000 €
	Emprunt :	180 000 €		180 000 €		
	FCTVA (16.404%) :	63 202 €				52 135 €
	CAF :	111 000 €				111 000 €
	Autofinancement :	1 086.32 €	2 745 €	137 823 €	64 720.32 €	-52 135 €

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2021

Application agréée E-legalite.com

ENDUITS EXTÉRIEURS DE LA SALLE DE LA DAME BLANCHE

Numéro AP	Autorisation De Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement (Dépenses)			
			2017	2018	2019	2020
AP17-A	AP Révisée du 14/04/2021	<u>153 172 €</u>	<u>0 €</u>	<u>3 172 €</u>	<u>150 481.37 €</u>	

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP17-A

Numéro AP	Autorisation De Programme (AP)	Montant de l'AP	2017	2018	2019	2020
AP17-A	AP révisée du 14/04/2021	<u>153 172 €</u>	<u>0.00 €</u>	<u>3 172 €</u>	<u>150 481.37 €</u>	<u>32 135.91 €</u>
	FCTVA (16.404%) :	25 126 €				520.33 €
	Département 76 :	32 600 €				32 135.91 €
	Autofinancement :	95 446 €		3 172 €	150 481.37 €	-520.33 €

Les principaux investissements de l'année 2021 sont les suivants :

- opération d'équipement n°20 « Ecoles » : 60 650 €
- opération d'équipement n°21 « Déconstruction de l'ancien collège » : 400 000 €
- opération d'équipement n°25 « Restauration scolaire » : 117 990 €
- opération d'équipement n°26 « Cimetière » : 16 340 €
- opération d'équipement n°41 « Plateau sportif La Viardière » : 40 000 €
- opération d'équipement n°42 « Jeunesse » : 36 730 €
- opération d'équipement n°51 « Plateau médical Cogétéma » : 360 165 €
- opération d'équipement n°81 « Parc urbain Jouvenet » : 200 000 €
- opération d'équipement n°85 « Voirie et réseaux » : 346 610 €

C) Les recettes d'investissement

Les principales recettes du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	151 800.00 €	122 850.00 €
16 – Emprunts	769 500.00 €	875 325.00 €
10 – Dotations – Fonds divers	188 031.29 €	185 000.00 €
1068 – Reprise excédent de fonctionnement	73 286.42 €	402 741.78 €
27 – Autres immobilisations financières	500.00 €	0.00 €
024 – Produit des cessions d'immobilisations	138 000.00 €	311 100.00 €

A = Total recettes réelles	<u>1 321 117.71 €</u>	<u>1 897 016.78 €</u>
021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	629 350.00 €	588 762.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	192 000.00 €	275 210.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total recettes d'ordre	<u>821 350.00 €</u>	<u>863 972.00 €</u>
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	<u>2 142 467.71 €</u>	<u>2 760 988.78 €</u>
D = Restes à réaliser	317 290.00 €	102 380.00 €
Total des recettes cumulées (C+D+E)	2 459 757.71 €	<u>2 863 368.78 €</u>

Les principales subventions nouvelles d'investissement prévues :

Investissements 2021	Aide De l'Etat	Aide du Département	Autres Aides
Plateau multisport au parc urbain avenue Jouvenet	17 000 €	12 500 €	
Equipements numériques des écoles J Maillard et Pierre et Marie Curie	15 000 €		
Matériels restauration scolaire – Plan de Relance	33 600 €		
Aménagement d'un plateau médical au Cogétéma			30 000 € (Aide Communauté de communes)
Sonorisation salle du conseil municipal			3 000 € (Aide Communauté de communes)
Aménagement de sécurité routière RD22 et Pavilly Vallée		11 750 €	
TOTAL DES AIDES NOUVELLES 2021	65 600 €	24 250 €	33 000 €

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – Récapitulation

A) Récapitulation des recettes et dépenses de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 633 493.00 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2020 reporté	0.00 €	478 822.60 €
Crédits nouveaux 2021	7 633 493.00 €	7 154 670.40 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2021	7 633 493.00 €	7 633 493.00 €

B) Récapitulation des recettes et dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à **2 863 368.78 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2020 reporté	151 038.53 €	0.00 €
Crédits 2020 reportés (restes à réaliser)	354 083.25 €	102 380.00 €
Crédits nouveaux 2021	2 358 247.00 €	2 760 988.78 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2021	2 863 368.78 €	2 863 368.78 €

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Valeurs BP 2021 pour la commune – 6 421 Hab	Moyennes nationales 2019 de la strate communale*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 054.28 € / Hab	1 093 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 105.62 € / Hab	1 339 € / Hab
Produit des impositions directes / population	480.91 € / Hab	665 € / Hab
DGF / population	220.37 € / Hab	216 € / Hab
Dépenses d'équipement brut / population	309.22 € / Hab	431 € / Hab
Encours dette / population	465.03 € / Hab	1 000 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58.02%	52.39%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27.97 %	75.08 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	42.06%	74.64%

* données issues du ministère de l'économie et des finances (site internet « collectivites-locales.gouv.fr, onglet « comptes individuels des collectivités »)

V. L'ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE.

L'état de la dette communale n'est soumis à aucun risque financier, dans la mesure où les intérêts des prêts consentis, sont déterminés soit par des taux fixes, soit en référence à des index standards simples (EONIA – EURIBOR) et non sur des index complexes fondés sur l'inflation, les taux de change, ou sur la différence entre un taux long et un taux court.

A ce titre, la typologie des 14 emprunts communaux représentant un encours de **2 985 947.02 €** (2 703 326.72 en 2020), au 1^{er} janvier de l'exercice 2021 est la suivante :

⇒ 8 emprunts conclus par la commune sont à taux fixe pour un encours total de **2 063 032.50 €** :

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 01/01
2007	2022	Commune de Pavilly	Caisse Française de financement	1 000 000 €	Taux fixe : 4.38%	166 057.51 €
2010	2030	Commune de Pavilly	Crédit agricole	335 000 €	Taux fixe : 3.49%	167 500.00 €
2012	2033	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	250 000 €	Taux fixe : 4.57%	156 250.00 €
2013	2028	Commune de Pavilly	Crédit agricole	338 000 €	Taux fixe : 3.44%	180 266.62 €
2017	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	425 000 €	Taux fixe : 1.13%	347 083.37 €
2018	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	180 000 €	Taux fixe : 1.51%	159 000.00 €
2019	2040	Commune de Pavilly	Caisse d'Epargne	350 000 €	Taux fixe : 0.98%	336 875.00 €
2020	2046	Commune de Pavilly	Caisse d'Epargne	550 000 €	Taux fixe : 0.77%	550 000.00 €

L'année 2020 n'a enregistré aucune extinction de prêts.

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 31/12

⇒ 1 prêt conclu par la commune est à taux révisable simple sur le livret A, pour un encours total de **2 248.80 €**.

Date du prêt	Date de fin	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 31/12
1991	2023	Caisse des Dépôts et Consignation	14 635.11 €	Taux révisable sur Livret A	2 248.80 €

⇒ 5 emprunts conclus sous l'égide du Syndicat du collège « Les Hauts du Saffimbec », et repris par la commune suite à la dissolution de ce dernier en 2018, sont à taux fixe pour un encours total de **920 665.72 €** :

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 01/01
2008	2033	Syndicat du CES	Caisse d'Epargne	450 000 €	Taux fixe : 4.82%	291 478.39 €
2010	2030	Syndicat du CES	Caisse d'Epargne	570 000 €	Taux fixe : 3.26%	285 000.00 €
2010	2030	Syndicat du CES	Crédit Agricole	100 000 €	Taux fixe : 3.35%	50 000.00 €
2012	2027	Syndicat du CES	Caisse des dépôts et consignations	375 000 €	Taux fixe : 4.51%	205 825.56 €
2013	2028	Syndicat du CES	Crédit agricole	150 000 €	Taux fixe : 3.06%	88 361.77 €

Sur cet encours de dette syndicale, la commune de Pavilly en supporte environ 62%, les communes d'Emanville, Fresquiennes, Goupillières, Sainte-Austreberthe, Limésy prenant en charge les 38% restant.

VI. LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

A) *Les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale*

Grades ou emplois	Emplois budgétaires permanents à temps complet	Emplois budgétaires permanents à temps non complet	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2021	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETP
Directeur général des services	1	0	1.00	1.00
Emplois de la filière administrative	20	2.40	22.40	17.40
Emplois de la filière technique	51	21.48	72.48	55.02
Emplois de la filière sociale	3	0	0.00	0.00
Emplois de la filière médico-sociale	3	0	3.00	2.00
Emplois de la filière sportive	0	0	3.00	2.00
Emplois de la filière culturelle	0	0	0.00	0.00
Emplois de la filière animation	15	5.78	20.78	15.76
Emplois de la filière police	6	0	6.00	4.00
TOTAL GÉNÉRAL	98	29.66	127.66	96.18

B) *Les agents contractuels de la fonction publique territoriale*

Emplois occupés par des agents non titulaires	Motif	Agents occupant un emploi permanent	Agents occupant un emploi non permanent	TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES 2021
Emplois de la filière technique	Remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible - Art 3-1	5 Adjoints techniques Catégorie C		5
Emplois de la filière animation	Remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible - Art 3-1	1 Adjoint d'animation Catégorie C		1
Emplois de la filière technique	Vacance temporaire - Art 3-2	1 Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Cl Catégorie C		1

Emplois de la filière administrative	Vacance temporaire d'emploi – Art 3-2	1 Rédacteur Catégorie B		1
Emplois de la filière sociale	Vacance temporaire d'emploi – Art 3-2	1 Educateur de Jeunes enfants 2 ^{ème} Cl Catégorie A		1
TOTAL GÉNÉRAL		9	0	9

Fait à Pavilly, le 13 Avril 2021.

Le Maire
François TIERCE



REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2021

Application agréée E-legalite.com